



## GUIDE POUR UNE PRISE EN CHARGE ERASMUS DE VOTRE STAGE DE FORMATION

### Qu'est-ce que c'est ?

Erasmus+ offre des possibilités de formation au personnel éducatif, enseignant ou non. Les périodes de formation à l'étranger peuvent être des stages d'observation, des cours de développement professionnel ou des événements spécifiques de renforcement des compétences.

Erasmus+ encourage la formation dans des établissements d'enseignement et des organisations compétentes ne faisant pas partie du secteur.

Les activités de développement professionnel sont ouvertes au personnel travaillant à tous les niveaux d'enseignement.

### Qui peut participer ?

Le programme Erasmus+ s'adresse à un grand nombre de personnes, même si les critères d'admission varient d'un pays à l'autre.

Vous trouverez les coordonnées des Agences Nationales

- [ICI](#) (Pays Membres du programme)
- [ICI](#) (Bureau Erasmus+ Nationaux, anciennement « Bureau Tempus »).

### Comment demander une prise en charge ?

Il faut faire la demande auprès de son établissement (école primaire, collègue, lycée, autres).

Si l'établissement estime la formation nécessaire, il fera une demande de prise en charge auprès de l'Agence Nationale de son pays.

Un formulaire vous sera envoyé où il faudra exposer le contenu de la formation, la plus-value apportée par la formation au stagiaire, et les coordonnées de l'Université de Perpignan Via Domitia :

Université de Perpignan Via Domitia – Centre Universitaire d'Études Françaises  
Code PIC : 998225546  
52 avenue Paul Alduy  
66860 Perpignan Cedex 9 – France

Une fois rempli, ce formulaire doit être scanné et envoyé à [cuef@univ-perp.fr](mailto:cuef@univ-perp.fr) pour signature.